

La

RGPP

Contre l'intérêt public

La **RGPP** (*Révision Générale des Politiques Publiques*) est **une arme politique** et non un outil pragmatique.

La finalité est d'affaiblir le service public et, d'externaliser et de privatiser nombre des missions.

La RGPP est un trompe-l'œil : des banalités comme «l'adaptation des administrations» ou «la valorisation du travail des fonctionnaires » sont assénées pour mieux masquer la réduction drastique du service au public.

La RGPP vise à *délegitimer le rôle des fonctionnaires*, en plaçant à équivalence le contrat et le statut et à réduire la place de l'État.

Étape après étape, elle contribue à «**déconstruire**» la Fonction publique, à porter atteinte à ses fondamentaux.

*Il faut continuer à dénoncer
ce démantèlement !*

RGPP : une réduction programmée du service public

Juillet 2007 : le gouvernement annonce le lancement de « la Révision Générale des Politiques Publiques ».

La RGPP devait répondre à des questions : que fait-on ? Qui le fait ? Combien ça coûte ? Pourrait-on faire autrement ? Pourrait-on faire mieux ?

Le principal objectif de la RGPP est : **le non remplacement a minima* d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite***, et pour amplifier cette mesure, les fonctionnaires « **poussés vers la sortie** », avec la fin de la possibilité de départ anticipé des agents ayant 15 ans de service et trois enfants.

La RGPP se traduit par moins de moyens, moins de personnels, des missions abandonnées, d'autres confiées à des entreprises privées. **Ces abandons sont voulus.**

* 55% pour le ministère du travail (source CTPM du 17 mars 2011). Un ministre qui ne défend pas ses emplois !

Dans les territoires, des restructurations à marche forcée

Dans le champ du ministère du travail, la réforme de l'État (services centraux délocalisés) et sa déclinaison la Réate* ont servi d'habillage à la RGPP.

L'objectif affiché de rationalisation et d'efficacité dissimule mal les buts non avoués : **supprimer des emplois**, rogner les missions et la capacité d'action de l'État, au niveau national : réorganisation-relogement, au niveau territorial : regroupé au sein des DIRECCTE et des DIECCTE, huit services sans lien avéré, dont les « cultures administratives » sont diverses. **Les réductions d'effectifs passent avant la définition des missions que doit remplir l'État**, les services « emploi » sont notamment bradés !

* Réate : réforme de l'administration territoriale de l'État : réorganisation en DDI (départementales interministérielles) ou en DIRECCTE et DIECCTE (régionales interministérielles)

Dans les services, la perte de repères

Les graves conséquences sur les personnels sont sans précédent. Depuis 2007, année après année, les effectifs de référence ministériel sont **jugés toujours trop nombreux** se focalisant prioritairement sur **la suppression des postes d'adjoints administratifs (moins 357 postes en 2011 !)** Au-delà, des réorganisations des structures, des déménagements sans concertation pour la plupart, dans des locaux exigus et dégradés, avec un allongement des temps de transport, **le mal être des agents au travail et son corollaire, les risques psycho-sociaux**, font une entrée fracassante dans les services déconcentrés et dans les services centraux. Quand les agents « se consomment » au travail, l'implosion des services est proche...

**Les collectifs de travail disparaissent,
l'incertitude professionnelle s'installe et se répand...**

Face à cette casse des services publics...

RGPP 2 : missions externalisées

moins 357 postes dont :

-Transfert du chômage partiel vers l'ASP - 34 postes supprimés...
-Reconnaissance du handicap vers AGEFIPH - 21 postes supprimés...
-ASS et contrôle de la recherche d'emploi vers Pôle Emploi - 26 postes supprimés....

Nombreuses sont les interrogations des collègues sur leur manière de servir : non reconnaissance du travail accompli ; négation de leur impartialité et de leurs compétences, absence de soutien social et de cohésion d'équipe. Le milieu professionnel les confronte maintenant à des situations d'impasse, voire d'échec : la gestion des mobilités fonctionnelles imposées notamment sont aujourd'hui l'un des principaux responsables du syndrome d'épuisement professionnel, de «burn out». *Le rôle du comité technique régional et de son CHSCT est majeur pour exiger de l'administration la prise en compte des transformations du milieu professionnel et trouver des solutions adaptées et concertées avec les partenaires sociaux pour arrêter l'extension de cette souffrance au travail!*

Les critiques de la Cour des Comptes : autonome 2010

La Cour des Comptes a critiqué la méthode de la RGPP qui fait passer les réductions d'effectifs avant la définition des missions que doit remplir l'État.

« L'État se révélant incapable d'analyser les besoins et de programmer ses effectifs en conséquence, sa politique du personnel est dictée principalement par des considérations budgétaires à court terme » [...] « Tout se passe comme si l'Etat gérait ses personnels sans tenir compte de l'évolution de ses missions ou des besoins ».

La RGPP ne réduit pas les déficits publics

Différents rapports (Cour des comptes, rapport parlementaire sur le budget, rapport du médiateur) affirment clairement que les économies réalisés grâce à la RGPP et aux dizaines de milliers de suppressions de postes dans tous les ministères ne sont pas à la hauteur des annonces du gouvernement.

Le « non remplacement » d'un fonctionnaire sur deux **[55% pour le ministère du travail qui est plus pénalisé] partant à la retraite « n'aurait rapporté » que 475 millions d'euros en 2010** : sans compter l'extinction de la mesure de départ anticipé en 2011, pour les agents ayant eu trois enfants et 15 ans de service public, le gouvernement «a poussé vers la sortie» de nombreux fonctionnaires ayant une compétence reconnue.

Les exigences de l'UNSA Itefa



Respect des personnels, de leur statut et de leurs missions

Gel immédiat des suppressions de postes programmés en 2011/2013

Inversion de la logique budgétaire annoncée (2011-2013)

Exigence d'un dialogue social de qualité

Véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

**Le 20 octobre 2011
Je vote
pour les listes UNSA**

